



— LIMITES REELLES DEFINIES PAR LE PRESENT DOCUMENT
— LIMITES APPARENTES ET CADASTRALES (NON GARANTIES)



PLAN PROVISOIRE
Transmis pour étude

Partie A
Surface cadastrale : 2a 16ca

Partie B
Surface cadastrale : 21a 01ca

COORDONNEES: RGF 93 CC44 (+-5cm)

"Ce plan est établi sur limites apparentes et cadastrales pour la réalisation d'une division foncière. A la demande du client, il ne comporte pas de délimitation contradictoire avec les riverains ni la représentation des servitudes tant au sol qu'en aérien ou souterrain".
Conformément aux directives de l'ordre des géomètres-experts, La référence de ce bornage sera communiquée dans le fichier national GEOFONCIER.